

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	65 (1936)
Heft:	8
 Artikel:	La valeur des notes scolaires
Autor:	Barbey, Léon
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1041457

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui existe chez l'enfant. C'est lui qui le rend intelligent, bon et pieux ; qui lui confère les moyens d'entrer en relation avec son ambiance, avec les hommes, avec Dieu. Dure tâche ! Pour rendre le tableau complet, il nie qu'il exerce la tyrannie. Y eut-il jamais tyran qui confessât sacrifier ses sujets ?

« La préparation que notre méthode exige du maître est l'examen de lui-même, le renoncement à la tyrannie. Il doit chasser de son cœur la vieille croûte de colère et d'orgueil, s'humilier, se revêtir de charité ; voilà les dispositions d'âme qu'il doit acquérir ; voilà le socle de la balance, le point d'appui indispensable à son équilibre. C'est en cela que réside la préparation intérieure, le point de départ et le point d'arrivée.

« Cela ne veut pas dire qu'il doive approuver tous les actes de l'enfant, ni s'abstenir de juger celui-ci, ou qu'il ne doive rien faire pour développer son intelligence et ses sentiments ; bien au contraire, il ne doit pas oublier que son devoir est d' « éduquer », d'être positivement le maître de l'enfant.

« Il faut qu'il y ait un acte d'humilité : la suppression d'un préjudice qui a fait son nid dans nos cœurs. Il le faut. Ce qu'il faut supprimer, ce n'est pas l'aide apportée par l'éducation, c'est notre état intérieur, notre attitude d'adulte, qui nous empêche de comprendre l'enfant ». Et nous lisons ailleurs cette phrase qui clorait admirablement ce chapitre : « Ce n'est pas quand il a cédé à l'enfant que l'adulte l'a gâté, c'est quand il l'a empêché de vivre et qu'il l'a fait dévier ».

On voit la manière, qui peut tromper un lecteur superficiel. Nous pourrions reprocher à M^{me} Montessori ses partis pris en faveur des petits. Mais ce défaut est l'envers d'une précieuse qualité que nous aurions souci de diminuer ; elle ne saurait les comprendre avec une telle acuité, ni trouver des moyens si délicieusement appropriés à la formation de leur âge, si elle n'usait avec quelque excès de cette « intelligence de l'amour » qu'elle exige de tous ceux qui ont à s'occuper d'éducation.

E. D.

La valeur des notes scolaires

Il est d'usage dans nos écoles d'évaluer au moyen d'un chiffre les connaissances des élèves, dont témoignent leurs travaux écrits ou leurs réponses orales. A la fin de chaque trimestre, ou plus souvent, et à la fin de l'année, un chiffre résume leur situation dans chaque branche du programme. Un chiffre exprime même la moyenne de leurs succès pour l'ensemble de toutes les branches. De même pour les examens.

Ce système est en usage à tous les degrés de l'enseignement. Seules les échelles varient, allant de 1 à 5, ou de 6 à 1, ou de 8 à 1, ou comportant seulement 3 ou 4 catégories de valeur ; en tous ces cas, chaque escalier répond à un adjectif ou à un adverbe, français ou latin, peu importe, destiné à exprimer toutes les nuances à partir de l'excellence jusqu'aux frontières de la nullité.

On sait que ce système n'est point parfait. Mais il est en fait tellement entré dans nos moeurs qu'on ne se soucie guère de ses déficiences. Elles sont pourtant si criantes qu'il vaut la peine de les signaler une fois de plus, dans l'espoir de les atténuer, sinon de discréderiter et de faire rejeter le système auquel elles sont inhérentes. Pour qu'on ne puisse imaginer que ces déficiences ne se rencontrent pas chez nous, j'ai prié quelques membres du corps enseignant secondaire fribourgeois de se prêter à une petite expérience. A dessein, j'ai choisi ces pro-

fesseurs dans un même établissement, et un établissement dont un jury officiel a reconnu plusieurs fois « qu'on y donne très bien les notes ».

Voici les données de l'expérience. Les dix élèves d'une classe dont les experts connaissaient les études antérieures et l'âge ont eu à composer une rédaction. Le sujet a été déterminé par la Direction de l'établissement, comme ne dépassant pas le niveau de ce qu'on demande habituellement à ces élèves. Les travaux, sans indication des auteurs, mais simplement numérotés de 1 à 10, ont été jugés séparément, sans aucune communication, par 9 professeurs de cet établissement au triple point de vue de la rédaction, de l'orthographe et de l'écriture. L'échelle en usage va de 8, excellent, à 1, très mal.

On pouvait s'attendre évidemment à des différences d'appréciation. Les experts, moi-même, et peut-être ceux qui me lisent, nous nous attendons à des différences surtout en rédaction, où l'on se rend aisément compte que chaque note résume un jugement plus qu'ailleurs personnel, subjectif. En orthographe, par contre, où il n'est que de compter les fautes, et tout au plus de distinguer fautes graves et fautes légères, l'élément subjectif paraît *a priori* plus réduit et l'on ne serait pas étonné si les notes y présentaient moins d'écart que pour la rédaction. Quant à prédire l'amplitude des déviations, c'est, je crois, bien impossible. Il faut comparer et calculer.

Voici donc les tableaux comparatifs et les calculs utiles pour exprimer concrètement les différences. Pour chacun des 10 travaux, en chacune des 3 branches on a calculé la *somme* des notes données par les 9 experts, puis leur *moyenne arithmétique*; ensuite, l'écart entre cette moyenne et la note donnée par chaque expert et, de nouveau, la moyenne de ces écarts pour chaque travail, ou *déviation moyenne*; en outre, les écarts maxima exprimés en notes pour chaque travail. Enfin, pour chaque branche, on a pris la moyenne des déviations moyennes.

I. RÉDACTION

Travaux	Examinateurs									Somme des notes	Moyenne des notes	Déviation moyenne	Ecarts maxima
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX				
1	5,5	5,5	4,5	5	5,5	5,5	5	5,5	4,5	46,5	5,17	0,36	1
2	6,5	6	7	5	6,5	6,5	5,5	6,5	6,5	56	6,22	0,48	2
3	7	6	6	7	7	6,5	6,5	6,5	6,5	59	6,56	0,29	1
4	6,5	6	5	6,5	6	6	6	6,5	5	53,5	5,93	0,43	1,5
5	5	5	4	5,5	6	6	6	5,5	6	49	5,44	0,52	2
6	5	6	4,5	4,5	4	5	5	3,5	4,5	42	4,67	0,52	2,5
7	5,5	6	6	5	5,5	6	6,5	5,5	5,5	51,5	5,72	0,36	1,5
8	5	5,5	4,5	5,5	5,5	5	6	4,5	5	46,5	5,17	0,41	1,5
9	5	6	4,5	4,5	4	5,5	5	4	4	42,5	4,72	0,58	2
10	5	5,5	5	6,5	5	5,5	5	5	5,5	48	5,33	0,37	1,5

Moyenne des déviations moyennes : 0,43.

Pour le travail où la déviation moyenne est la plus faible, c'est-à-dire pour le travail jugé avec l'accord le plus parfait entre les experts, cette déviation

moyenne est de 0,29, soit environ $\frac{3}{10}$ de note ; là où éclate le plus grand désaccord, cette déviation moyenne est de 0,58, soit environ $\frac{6}{10}$ de note. A première vue, ce n'est pas énorme. Mais il faut remarquer l'endroit de l'échelle où se situe la déviation. L'écart maximum, d'autre part, est d'au moins une note dans chaque travail et il monte jusqu'à 2 notes et demie. Par cette double considération, on saisit les conséquences pratiques de ces divergences de jugement entre les examinateurs.

Voici, par exemple, le travail N° 5. Note moyenne : 5,44, c'est-à-dire entre bien et assez bien. Mais notons que si 4 experts l'ont estimé 6, soit bien, un autre l'a estimé 4, soit insuffisant. Autre exemple : le travail N° 6 a sans doute été taxé 6, soit bien, par un expert, mais 3 autres lui ont donné 4,5, soit presque insuffisant, et même un expert l'a jugé pas même insuffisant, soit 3,5.

La même rédaction peut passer pour bonne ou pire qu'insuffisante, selon les examinateurs. Avec de pareils écarts, de bons élèves risquent d'échouer à des examens décisifs pour l'orientation de leur vie entière, tout comme des incapables ont chance de s'engager vers une carrière à laquelle ils sont inaptes, simplement parce qu'ils sont tombés entre les mains d'un expert plus ou moins sévère. Et lorsque la note de rédaction compte doublement, comme c'est le cas pour notre brevet d'enseignement primaire, cette circonstance, en soi très heureuse, risque de doubler l'effet funeste d'un système de note qui laisse trop de jeu à l'arbitraire.

On voit que la question est importante.

II. ÉCRITURE

Travaux	Examinateurs									Somme des notes	Moyenne des notes	Déviation moyenne	Ecarts maxima
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX				
1	6,5	6	6	7	7	6	6	6	6	56,5	6,28	0,37	1
2	6,5	6	5	6	6	6	6	5	5	51,5	5,72	0,48	1,5
3	6	6	5	6	5	6	5	5,5	6	50,5	5,61	0,43	1
4	5,5	6,5	6	6	6	6	6	6	5,5	53,5	5,94	0,20	1
5	6	6	5	6,5	6	6,5	7	6	7	56	6,22	0,44	2
6	7	7	7	7	7	7	6	6,5	5	59,5	6,61	0,52	2
7	6	6	5	4,5	6	6	5	5	6	49,5	5,50	0,56	1,5
8	6	6	5	7	6	6	6	6	6	54	6,—	0,22	2
9	6	6	7	6	4	6,5	6	5	6	52,5	5,83	0,59	3
10	6	6	6	6,5	5	6	6	5	6	52,5	5,83	0,37	1,5

Moyenne des déviations moyennes : 0,46.

Les déviations moyennes balancent entre 0,20, soit $\frac{2}{10}$ de note, et 0,59, soit environ $\frac{6}{10}$ de note. Les écarts maxima sont partout d'au moins 1 note ; ils vont jusqu'à 3 notes. La même écriture est ainsi jugée insuffisante par un expert, avec 4, et très bonne par un autre, avec 7 (travail N° 9).

Rappelons les réflexions émises tout à l'heure à propos des divergences entre les notes de rédaction. Elles sont encore plus fondées ici, en écriture, puisque les divergences y sont plus considérables.

III. ORTHOGRAPHE

Travaux	Examinateurs									Somme des notes	Moyenne des notes	Déviation moyenne	Ecart maxima
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX				
1	6	6	6	4	4,5	6	5	6,5	5,5	49,5	5,50	0,67	2,5
2	6	6,5	6	6	6	6,5	6,5	6	6,5	56	6,22	0,25	0,5
3	6,5	7	7	6	7	6,5	7	7,5	7	61,5	6,83	0,33	1,5
4	6	6	6	4	5	6	7	7	7	54	6,—	0,67	3
5	6	7	7	5,5	6	6,5	7	7	7	59	6,56	0,49	1,5
6	6	7	7	5,5	3	6,5	7	6	6,5	54,5	6,05	0,83	4
7	5,5	6	7	6	3	6,5	5	5,5	5,5	50	5,55	0,73	4
8	6	6	6	4,5	4	6,5	6	5	6	50	5,55	0,70	2,5
9	5,5	6	6	6	3	6	6	5	6	49,5	5,50	0,67	3
10	6	5	5	6	4	5,5	6	5	6	48,5	5,39	0,57	2

Moyenne des déviations moyennes : 0,66.

J'avoue avoir été étonné moi-même en constatant que c'est en orthographe que les écarts sont le plus marqués, là justement où il semblait *a priori* que l'élément subjectif était le plus atténué et par conséquent le jugement le plus objectif.

Les déviations moyennes sont au minimum, dans un travail, de 0,25, soit $\frac{1}{4}$ de note, mais elles montent à 0,70 ; 0,73 et même 0,83 soit $\frac{4}{5}$ de note. Les écarts maxima sont considérables. Pour un travail, il est vrai, ils se trouvent être les plus faibles parmi les trente obtenus par l'enquête ; mais ailleurs ils dépassent 1,5 ; atteignent 2 ; 2,5 (deux fois), 3 (deux fois) et même 4 notes (deux fois). Ainsi le même travail est qualifié d'insuffisant, avec 4, et de très bon, avec 7. Deux travaux reçoivent un 3 d'orthographe de la part d'un expert, et un 7 de la part d'un autre : c'est à la fois très bon et médiocre !

D'aussi fortes divergences sont surprenantes. Quand on les a communiquées aux intéressés, ils n'ont pas manqué d'expliquer cet écart par une raison, à laquelle du reste on s'attendait. Le fait est que certains experts ont compté les fautes de grammaire comme des incorrections de langage relevant de la rédaction, tandis que d'autres ont compté sous le même chapitre les fautes d'orthographe et de grammaire.

Or, en réalité, cette observation ne fait que mettre en relief un autre grave défaut qui peut intervenir dans nos jugements : c'est que nous ne sommes pas d'accord entre maîtres sur ce que nous entendons exactement par rédaction, grammaire et orthographe. Nos critères sont vagues et dès lors nos appréciations livrées à la fantaisie. Ce défaut-là sévit spécialement, pour montrer en passant son extension, dans les bulletins de notes sous la rubrique : langue étrangère ; comment, par exemple, exprimer par une seule note les variations des connaissances en français d'un élève allemand par rapport à la grammaire, à l'orthographe, à la prononciation, au style, au vocabulaire, au langage parlé ? Forcément, la même note sert à coter des capacités très diverses, et ne signifie, dès lors, plus rien de précis.

Il est bien entendu que je n'accuse pas les maîtres ni les examinateurs d'être

volontairement injustes, quand je dis que leur jugement est voué de fait à l'arbitraire. Je constate simplement que nous usons — car moi aussi j'en use — d'un système d'appréciation de nos élèves qui est en lui-même gravement défectueux et nous entraîne fatallement à des inexactitudes et des injustices de fait, malgré les meilleures intentions.

Il est entendu également que je n'incrimine pas le moins du monde les maîtres de l'établissement qui m'a fourni aimablement le donné concret de cette petite démonstration. Je suis sûr que la même expérience entreprise dans d'autres écoles, et à l'Université aussi bien qu'au cours élémentaire, manifesterait les mêmes déplorables divergences. J'en suis sûr... parce que ce contrôle que j'ai fait dans des limites restreintes uniquement pour montrer que, chez nous aussi, les méthodes sont déficientes sur ce point, ce contrôle a été organisé en grand sur des dizaines de milliers de cas. L'ampleur de ces recherches et la concordance de leurs résultats permettent d'accuser le système des notes en vigueur presque partout, du moins en Europe, de deux défauts avérés universellement :

1^o La plus grande variabilité existe, de par l'emploi de ce système, entre divers examinateurs dans leur évaluation d'un même travail ; ce système exclut donc l'objectivité, qui est pourtant la condition *sine qua non* de la valeur d'une mesure.

2^o La plus grande variabilité existe dans l'usage fait par divers maîtres et par diverses écoles de chacun des divers degrés de l'échelle des notes à l'égard de n'importe quelle branche ; les unités de mesure ne sont pas constantes.

(A suivre.)

LÉON BARBEY.

Les devoirs à domicile des écoliers en Grande-Bretagne

Le 12 février 1936, la Chambre des Communes a adopté une résolution proposée par M. Radford, le député de Manchester (Rusholme), et libellée comme suit : La Chambre estime qu'il serait préférable que les écoliers ne soient pas occupés le soir par des devoirs scolaires qui les empêchent de se reposer et de se récréer et que, autant que possible, des préparations faites à l'école même devraient remplacer les devoirs à domicile.

Au cours du débat, plusieurs députés appuyèrent cette motion, mais aucun n'y fit opposition. Le Dr G. Morrison (Universités écossaises) déclara que l'effet des devoirs à domicile le préoccupait davantage pour les filles que pour les garçons. En effet, Sir Henry Hadow lui avait fait remarquer une fois que si l'on donnait trop à faire à une jeune fille, elle y perdait sa santé, tandis qu'un garçon qui avait trop à faire renonçait à travailler. Il y a quelques années, le Département écossais de l'Education avait publié une circulaire sur le surmenage dans les écoles et le Dr Morrison, en sa qualité de président du Comité de l'enseignement secondaire de la seule association de maîtres qui existât alors, avait été chargé d'examiner les réponses à un questionnaire envoyé dans toute l'Ecosse. La plupart de ces réponses critiquaient fortement le Département de l'Education, car, disait-on, en recherchant les causes du surmenage, le Département se trouve en quelque sorte dans la même situation que Satan censurant le péché, suggérant que ses propres examens sont, dans une large mesure, à blâmer. L'excès de devoirs à domicile provenait aussi du fait qu'en Ecosse, à partir de 12 ans, les